

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /  
Direction des Ressources Humaines**

**Ressources Humaines**

**REF : DRH2010019**

**Signataire : SL**

**OBJET PERSONNEL COMMUNAL: renouvellement d'un contrat d'un chirurgien dentiste- orthodontiste au centre municipal de santé pour une durée de 3 ans**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ?

Vu la loi n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ?

Vu le décret n° 88 – 145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2 à 4,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 1977 créant des emplois de médecins,

Vu la déclaration de vacance de poste au CIGPC – 2010 –06 – 02438 exécutoire le 10 juin 2010 effectuée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile De France,

Considérant la nature des fonctions spécifiques de chirurgien dentiste – orthodontiste au centre municipal de santé et la nécessité de recruter un chirurgien dentiste – orthodontiste disposant d'une expérience confirmée dans ce domaine,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à proroger le contrat pour 3 ans d'un chirurgien dentiste-orthodontiste dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, à compter du 1er octobre 2010.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

**DIT** que la rémunération de ce chirurgien dentiste sera calculée sur la base de 64.62 € par vacation de 2 heures

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**64131.511 (602.64131.511)**

Pour le Maire

L'adjoint délégué